

Ticket Sport & Culture

SAISON 2022-2023

Article 1 – Objet :

Le Ticket Sport & Culture a pour but de permettre aux jeunes de moins de 18 ans d'accéder à une pratique sportive et culturelle au sein d'une association hermoise en contribuant financièrement à la licence ou à l'adhésion.

Article 2 – Bénéficiaires :

Peuvent bénéficier de ce dispositif tout jeune de moins de 18 ans ou de 18 ans, né en 2004 et habitant la commune de Hermes.

Les associations éligibles sont les suivantes :

Amicale franco-allemande	ARCAM
Art de soie	Cap sur la culture
Chés Picards en balade	Clic Clap Scrap
Club de gymnastique de Hermes	Envie2Sport'itude
Esprit Shaoyin	FNACA
HBAC	Happy radio
Hermes Canoë Kayak	Hermes et son passé
Hermes's Country Club	Le bien aller hermois
La boule hermoise	La gaule hermoise
Société communale des droits de chasse de Hermes	Tennis club de Hermes

Article 3 – Montant de la participation financière :

Le montant de participation est de 10 euros par jeune. Une seule activité sera prise en compte par enfant et par année.

Ce dispositif est cumulable avec tout autre aide auquel le jeune peut prétendre au titre des activités sportives et culturelles.

Article 4 – Procédure :

Le nombre de Tickets Sport et Culture est limité à 100 pour l'année 2022/2023.

Sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile, un ticket numéroté et personnalisé est remis à l'accueil de la mairie.

Lors de l'inscription, sur présentation de ce ticket, l'association déduit 10 € du montant de l'adhésion.

Les associations ont jusqu'au 31 octobre 2022 (délai impératif) pour déposer en mairie les Tickets Sport et Culture, un tableau recensant les numéros des Tickets Sport et Culture avec l'identité du bénéficiaire et un RIB.

Après vérification, le versement de la participation sera versé à l'association.

Article 5 – Contrôle :

La mairie se réserve le droit d'effectuer tout contrôle qu'elle jugera nécessaire sur les tickets présentés. En cas de fraude, la participation sera réclamée à la famille par l'association. Toute fraude entraînera l'éviction du dispositif du jeune concerné.